



Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

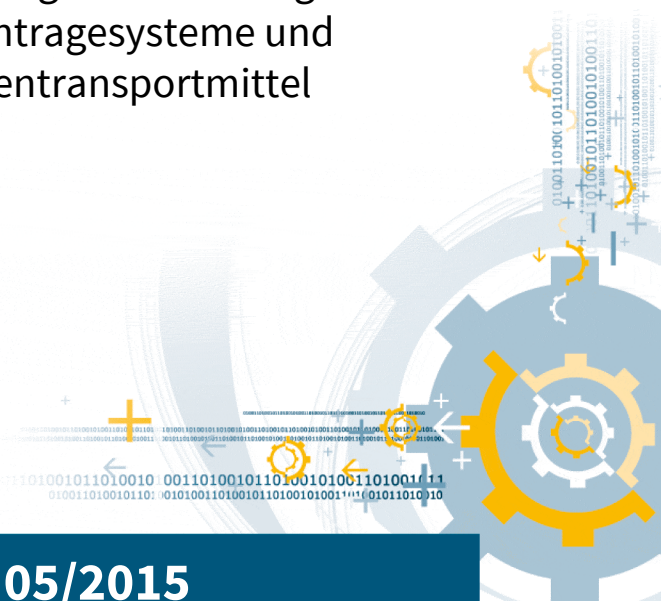
ILNAS-EN 1865-1:2010+A1:2015

Spécifications d'équipements pour le transport de patient dans les ambulances routières - Partie 1: Systèmes généraux de brancards et

Patient handling equipment used in road
ambulances - Part 1: General stretcher
systems and patient handling equipment

Krankentransportmittel im
Krankenkraftwagen - Teil 1: Allgemeine
Krankentragesysteme und
Krankentransportmittel

05/2015



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 1865-1:2010+A1:2015 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 1865-1:2010+A1:2015.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

Version Française

Spécifications d'équipements pour le transport de patient dans les ambulances routières - Partie 1: Systèmes généraux de brancards et équipement pour le transport de patients

Krankentransportmittel im Krankenkraftwagen - Teil 1:
Allgemeine Krankentragesysteme und
Krankentransportmittel

Patient handling equipment used in road ambulances - Part
1: General stretcher systems and patient handling
equipment

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 2 Juillet 2010 et comprend l'amendement 1 adopté par le CEN le 26 Mars 2015.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles

Sommaire

Page

Avant-propos	6
Introduction	7
1 Domaine d'application	7
2 Références normatives	7
3 Termes et définitions	8
4 Exigences	8
4.1 Généralités	8
4.2 Brancard principal	9
4.2.1 Généralités	9
4.2.2 Dimensions	9
4.2.3 Masse	9
4.2.4 Charge admissible	9
4.2.5 Cadre	9
4.2.6 Plan de couchage du brancard	10
4.2.7 Système de retenue	11
4.2.8 Inflammabilité — dégagement de gaz toxiques	11
4.2.9 Déformation du cadre	11
4.2.10 Fixation	11
4.2.11 Déformation du plan de couchage	11
4.2.12 Résistance à la torsion	11
4.2.13 Écartement des roues	11
4.3 Brancard chaise	11
4.3.1 Dimensions	11
4.3.2 Masse	12
4.3.3 Charge admissible	12
4.3.4 Cadre	12
4.3.5 Plan de couchage/siège	12
4.3.6 Système de retenue	12
4.3.7 Inflammabilité — Dégagement de gaz toxiques	12
4.3.8 Déformation du cadre	12
4.3.9 Fixation	12
4.3.10 Déformation du plan de couchage/siège	12
4.3.11 Résistance à la torsion	12
4.3.12 Écartement des roues	12
4.4 Matelas de transfert	13
4.4.1 Dimensions	13
4.4.2 Masse	13
4.4.3 Charge admissible	13
4.4.4 Poignées	13
4.4.5 Plan de couchage	13
4.4.6 Système de retenue	13
4.4.7 Inflammabilité — Dégagement de gaz toxiques	13
4.4.8 Déformation	13
4.4.9 Fixation	13
4.4.10 Déformation du plan de couchage	14
4.4.11 Résistance à la torsion	14
4.4.12 Écartement des roues	14

Sommaire

	Page
4.5 Drap de transport	14
4.5.1 Dimensions	14
4.5.2 Masse	14
4.5.3 Charge admissible	14
4.5.4 Poignées	14
4.5.5 Plan de couchage	14
4.5.6 Système de retenue	14
4.5.7 Inflammabilité — Dégagement de gaz toxiques	14
4.5.8 Déformation des poignées	14
4.5.9 Fixations	15
4.5.10 Déformation du plan de couchage	15
4.5.11 Résistance à la torsion	15
4.5.12 Écartement des roues	15
4.6 Brancard cuillère	15
4.6.1 Dimensions	15
4.6.2 Masse	15
4.6.3 Charge admissible	15
4.6.4 Cadre	15
4.6.5 Plan de couchage	15
4.6.6 Système de retenue	15
4.6.7 Inflammabilité — dégagement de gaz toxiques	16
4.6.8 Déformation du cadre	16
4.6.9 Fixations	16
4.6.10 Verrouillage	16
4.6.11 Déformation du plan de couchage	16
4.6.12 Résistance à la torsion	16
4.6.13 Écartement des roues	16
4.7 Matelas à dépression	16
4.7.1 Construction	16
4.7.2 Dimensions	16
4.7.3 Masse	17
4.7.4 Charge admissible	17
4.7.5 Poignées	17
4.7.6 Système de retenue	17
4.7.7 Inflammabilité — dégagement de gaz toxiques	17
4.7.8 Déformation	17
4.7.9 Fixations	17
4.7.10 Rétrécissement	17
4.7.11 Déformation du plan de couchage	17
4.8 Planche d'immobilisation	17
4.8.1 Dimensions	17
4.8.2 Masse	18
4.8.3 Charge admissible	18
4.8.4 Construction	18
4.8.5 Plan de couchage	18
4.8.6 Système de retenue	18
4.8.7 Inflammabilité — dégagement de gaz toxiques	18
4.8.8 Déformation	18
4.8.9 Fixation	18
4.8.10 Déformation du plan de couchage	18
4.8.11 Résistance à la torsion	18
4.8.12 Écartement des roues	18

4.9	Chaise de transport pliante	19
4.9.1	Dimensions	19
4.9.2	Masse	19
4.9.3	Charge admissible	19
4.9.4	Cadre	19
4.9.5	Assise	19
4.9.6	Système de retenue	19
4.9.7	Inflammabilité — dégagement de gaz toxiques	19
4.9.8	Déformation du cadre	19
4.9.9	Fixations	19
4.9.10	Verrouillage	19
4.9.11	Déformation du dossier et du plan de couchage/assise	20
4.9.12	Résistance à la torsion	20
4.9.13	Écartement des roues	20
4.10	Chaise de transport non pliante	20
4.10.1	Dimensions	20
4.10.2	Masse	20
4.10.3	Charge admissible	20
4.10.4	Cadre	20
4.10.5	Assise	20
4.10.6	Système de retenue	20
4.10.7	Inflammabilité — dégagement de gaz toxiques	21
4.10.8	Déformation du cadre	21
4.10.9	Fixation	21
4.10.10	Déformation du siège	21
4.10.11	Résistance à la torsion	21
4.10.12	Écartement des roues	21
5	Méthodes d'essais	21
5.1	Brancard principal	21
5.1.1	Déformation permanente du cadre	21
5.1.2	Fixation dans l'ambulance	22
5.1.3	Déformation permanente du plan de couchage	22
5.1.4	Résistance à la torsion	23
5.1.5	Écartement des roues	23
5.2	Brancard chaise	23
5.2.1	Déformation permanente du cadre	23
5.2.2	Déformation permanente du plan de couchage/assise	24
5.2.3	Résistance à la torsion	24
5.2.4	Écartement des roues	24
5.3	Matelas de transfert	24
5.3.1	Déformation	24
5.3.2	Déformation du plan de couchage	25
5.4	Drap de transport	26
5.4.1	Résistance des poignées	26
5.4.2	Déformation permanente du plan de couchage	27
5.5	Brancard cuillère	27
5.5.1	Déformation permanente du cadre	27
5.5.2	Résistance à la torsion	27
5.6	Matelas à dépression et pompe à vide	27
5.6.1	Déformation	27
5.6.2	Rétrécissement	28
5.6.3	Déformation du plan de couchage	28
5.7	Planche d'immobilisation	28
5.7.1	Déformation permanente du cadre et du plan de couchage	28
5.7.2	Résistance à la torsion	28

Sommaire

	Page
5.8 Chaise de transport pliante	28
5.8.1 Déformation du cadre et du dossier du plan de couchage/assise	28
5.9 Chaise de transport non pliante	29
5.9.1 Déformation permanente du cadre et de l'assise	29
5.9.2 Fixation dans l'ambulance	29
5.9.3 Écartement des roues	29
6 Marquage	29
Annexe ZA (informative) Relation entre la présente Norme européenne et les exigences essentielles de la Directive UE 93/42/CEE relative aux dispositifs médicaux	30
Bibliographie	31

Avant-propos

Le présent document (EN 1865-1:2010+A1:2015) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 239 «Systèmes de sauvetage», dont le secrétariat est tenu par DIN.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en novembre 2015, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en novembre 2015.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne saurait [sauraient] être tenu[s] pour responsable[s] de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Le présent document inclut l'Amendement 1, approuvé par le CEN le 2015-03-26.

Le début et la fin du texte ajouté ou modifié par l'amendement est indiqué dans le texte par des repères A1 A1.

A1 Le présent document remplace l'EN 1865-1:2010 A1.

Le présent document a été élaboré dans le cadre d'un mandat donné au CEN par la Commission Européenne et l'Association Européenne de Libre Échange et vient à l'appui des exigences essentielles de la (de) Directive(s) UE.

Pour la relation avec la (les) Directive(s) UE, voir l'annexe ZA, informative, qui fait partie intégrante du présent document.

A1 Cette Norme européenne est une partie de l'EN 1865, *Spécification d'équipements pour le transport de patient dans les ambulances routières*, qui est composée des parties suivantes :

- *Partie 1 : Systèmes généraux de brancards et équipement pour le transport de patients (le présent document) ;*
- *Partie 2 : Brancard motorisé ;*
- *Partie 3 : Brancard bariatrique;*
- *Partie 4 : Chaise de transport ;*
- *Partie 5 : Table support brancard.* A1

Selon le Règlement Intérieur du CEN-CENELEC les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.